

et la Ville de Gatineau, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79341

Gouvernement du Québec

Décret 607-2023, 29 mars 2023

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de chevalier de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec est créé en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Ordre national du Québec (chapitre O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE Monsieur Yves Duteil soit nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79525

Gouvernement du Québec

Décret 608-2023, 29 mars 2023

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Corbeil-Gravel comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-Claude Corbeil-Gravel, directrice générale de la planification et de la performance organisationnelle, ministère des Ressources naturelles

et des Forêts, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Transports et de la Mobilité durable, administratrice d'État II, au traitement annuel de 167 870 \$ à compter du 3 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marie-Claude Corbeil-Gravel comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79526

Gouvernement du Québec

Décret 609-2023, 29 mars 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint au ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Lambert Didier Toni, sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 11 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79527